



COMMUNE DE MAGLAND

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Collectivité territoriale porteur du projet : Mairie de Magland

Nom du correspondant : COLIN Claire

Fonction : responsable du Service Enfance-Jeunesse

Coordonnées :

1021 rue Nationale 74300 Magland

Tél. : 07 76 71 89 33

e-mail : enfancejeunesse@magland.fr



Introduction

Une politique éducative forte traduit au sein de la commune depuis 1998, socle du futur PEDT

Le Projet Educatif Territorial est avant tout une démarche à l'initiative de la commune et c'est la raison pour laquelle il semblait judicieux de repréciser l'engagement de la commune en direction de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis plus de 17 ans, la Ville de Magland s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Cette réflexion a été conduite dès le milieu des années 90, notamment avec le concept d'aménagement des rythmes périscolaires et extrascolaires des temps de l'enfant, et poursuivie ensuite au début des années 2000, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs (mise en place d'un CEJ).

Cette démarche communale forme le socle sur lequel la commune peut aujourd'hui s'appuyer. Le concept était né d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'Enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants.

Avec le temps, nous avons en effet constaté la multiplication et la superposition des dispositifs et leur manque de coordination. Le besoin d'une mise en cohérence s'est donc révélée afin de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes.

Toutefois, tout ce qui relevait du champ scolaire entraine peu dans le choix politique mis en place. Or, articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes.

La Commune de Magland a évolué aujourd'hui, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la Politique éducative conduite à l'échelle de la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du service enfance jeunesse et du centre de loisirs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial partenarial.

Sommaire

1. Projet Educatif Territorial : présentation	P 5
Définition et objectifs	P 6
Intérêts	P 7
La démarche	P 8
2. Organisation de la consultation et présentation du comité de pilotage	P 9
Les étapes de la concertation	P 10
La composition du comité de pilotage	P 11
Le fonctionnement et le rôle du comité	P 12
3. Présentation du territoire et des services existants	P 13
Présentation sociodémographique et présentation des acteurs associatifs et culturels	P 14
Présentation de l'organisation scolaire sur la commune	P 18
Les atouts et contraintes du territoire	P 20
Présentation des services existants	P 22
4. Evaluation du précédent contrat	P 24
Présentation de la méthode	P 25
Evaluation du PEdT : objectifs et plan d'actions	P 26
Evaluation du PEdT : le fonctionnement	P 31
Evaluation du rythme scolaire et de l'organisation du service par les familles	P 34
5. Mise en œuvre du temps périscolaire sur la commune	P 36
Organisation de la semaine	P 37
L'accueil du matin	P 38
La pause méridienne	P 39
Les différents services proposés à partir de 16h30	P 41
Les modalités d'inscription au service	P 45
Zoom sur le lien école/service périscolaire	P 46
6. Mise en œuvre du temps extrascolaire sur la commune	P 47
L'accueil de loisirs 3-11 ans	P 48
Le Service Animation Jeunesse 11-17 ans	P 50
7. Objectifs 2018/2021 pedt et évaluation	P 51

1^{ère} partie :

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL :
PRESENTATION

Le Projet Educatif Territorial : définition et objectifs

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents se fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant doit être au cœur du projet. Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Le PEdT cherche à atteindre différents objectifs :

- ✓ Inciter à la concertation entre les différents acteurs qui rayonnent autour de l'enfant afin d'apporter une meilleure cohérence dans l'action éducative.
- ✓ Proposer une offre d'activités éducatives sur le temps périscolaire, en complémentarité avec les établissements scolaires.
- ✓ Déterminer les besoins éducatifs du territoire et les traduire en objectifs partagés
- ✓ Déterminer un plan d'actions évaluable permettant d'atteindre les objectifs fixés par le comité.

Il est également recherché de proposer une organisation et une tarification favorisant la fréquentation régulière de tous les enfants ; et de favoriser le développement de la formation des acteurs éducatifs (parents, élus, directeurs d'école, agents territoriaux, membres associatifs).

Le Projet Educatif Territorial : intérêts

Pour l'organisateur, en l'occurrence la commune, le PEdT permet un assouplissement de la réglementation :

- ✓ L'assouplissement du taux d'encadrement sur le temps périscolaire : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans et sur le temps des mercredis : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- ✓ La prise en compte d'intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement
- ✓ Dépôt d'une déclaration d'accueil de loisirs à partir d'une durée minimale d'une heure de fonctionnement au lieu de deux heures.

Au-delà de l'aspect réglementaire, le 2eme contrat a déclenché d'autres effets induits et notamment :

- ✓ La consolidation des relations avec les partenaires éducatifs par une meilleure écoute des besoins des familles et une réponse adaptée
- ✓ Le remise en question du service enfance afin d'être au plus près des demandes des familles
- ✓ Un travail en commun avec les services qui gravitent autour de l'enfant.

Le Projet Educatif Territorial : la démarche

1. Définir le périmètre dans lequel va être mené le projet

Cela signifie qu'il s'agit de donner des informations sur la commune d'ordre géographiques, socio-économiques, démographiques.

2. Identifier les besoins tout en précisant le public ciblé et leur modalité de participation

Cela signifie concrètement qu'il s'agira de s'appuyer sur l'évaluation du précédent PEdT (questionnaires familles et professionnels) afin d'établir un état des lieux du système actuel et d'identifier les atouts et les faibles du dispositif.

Sur cette étape, il s'agit aussi de donner des renseignements d'autres généraux sur le public : nombre d'élèves, caractéristiques familles (données CAF), ...

3. Définir les priorités communes de l'ensemble des acteurs de l'Education

Il s'agit de se fixer des objectifs éducatifs qui nous semblent prioritaires.

4. Identifier les partenariats locaux potentiels

Il s'agit également de recenser l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (associations sportives, culturelles, bibliothèque, école de musique, Office des Sports, MJC, crèche) et de les contacter afin d'identifier leurs possibilités d'intervention.

2^{ème} partie :

ORGANISATION DE LA CONSULTATION
ET COMITE DE PILOTAGE

Les étapes de la concertation

En juin 2018

1. Consulter les membres de la commission enfance et jeunesse (élus et responsable enfance jeunesse) dans le but de valider la démarche et de définir les membres du comité de pilotage
2. Informer le comité de pilotage actuel du renouvellement du PEdT : mails et entretiens avec les directrices d'établissement
3. Relancer les associations sportives sur leurs possibilités d'intervention dans la future organisation (notamment à la fin de l'école ou pendant les vacances scolaires)
4. Proposer une réunion de coordination entre professionnels pour définir un projet de fonctionnement et d'activités sur les mercredis et sur le temps périscolaire.
5. Utiliser les différents questionnaires transmis aux familles durant le précédent PEdT pour identifier les besoins des familles et connaître leur niveau de satisfaction du service.
6. Rédiger un pré-projet (suivi de l'avancée par mail)

En septembre – octobre 2018

7. Mise en place des actions définies (plan mercredi, CLAS...)

En mai 2019

8. Validation du nouveau PEDT
9. Définition de deux axes de travail pour l'année 2019/2020

En 2020/2022

10. Prolongation du PEDT en cours suite à la pandémie COVID.

En 2022

11. Evaluation et définition des nouveaux objectifs du PEDT

Le Projet Educatif Territorial : le fonctionnement

COMITE DE PILOTAGE

Sa composition

Les élus, représentant la collectivité organisatrice :

- M Ravallier Johann (maire de magland)
- Mme Vauthay Jeanne (1ère adjointe et élue référent au service enfance jeunesse)
- Tous les élus de la commission Enfance Jeunesse

Les établissements scolaires :

- Directrice de l'école élémentaire du Chef-Lieu
- Directrice de l'école élémentaire de Gravin
- Directrice de l'école maternelle

Représentants des parents d'élèves :

- 1 délégué de parent d'élèves de l'école élémentaire du Chef-Lieu
- 1 délégué de parent d'élèves de l'école élémentaire de Gravin
- 1 délégué de parent d'élèves de l'école maternelle

Agents de la collectivité :

- Directeur Général des Services
- Coordinateur PEDT
- Responsables adjoint des différents sites périscolaire

Son rôle

- Définir des objectifs/thématiques éducatifs prioritaires et les critères d'évaluation associés
- Définir un plan d'actions pour atteindre ces objectifs
- Assurer le suivi du plan d'actions
- Apporter une réflexion approfondie sur une thématique spécifique : la place du repos, la place de la famille, l'autonomie de l'enfant, l'enfant et le sport, l'enfant et la culture, l'enfant et ses déplacements, l'information et la formation des animateurs/parents/enseignants, les activités pour les 3-6 ans, les systèmes de garde, la place du jeu, éducation à la citoyenneté, l'accessibilité du service (personnes handicapées, PAI, tarifs), l'éducation à la citoyenneté, l'ouverture vers l'extérieur (travail en partenariat),...

Son fonctionnement

Il est envisagé d'avoir une consultation 2 fois dans l'année :

- En novembre dans le but de faire le point sur l'organisation de la rentrée et apporter les ajustements nécessaires ;
- et en mai/juin pour établir le bilan de l'année écoulée.

Au démarrage du prochain contrat, nous souhaitons mettre en place des sous-commissions afin de mettre en place les différents projets.

3^{ème} partie :

PRESENTATION DU TERRITOIRE
ET DES SERVICES EXISTANTS

1. Description de la commune :

La commune de Magland est située, dans la Région Rhône Alpes, au centre du département de Haute Savoie (légèrement au SE), dans le Faucigny et dans la partie la plus étroite de la vallée de l'Arve (46 000 habitants), à 5 kilomètres en amont de Cluses. Magland est intégré dans la Communauté de Communes *Cluses, Arve et Montagne* avec les communes d'Araches-La Frasse, Cluses, Le Reposoir, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, Saint-Sigismond, Scionzier et Thyez. La commune compte la plus grande superficie du canton avec 3907 hectares et son altitude se situe entre 500 mètres (Chef-Lieu) et 2600 mètres (au Petit Colonné). A ce sujet, la commune possède plusieurs hameaux très dispersés :

- Dans la vallée, il existe le Chef-Lieu sur la route nationale, le quartier du Val d'Arve, un quartier populaire, le quartier du Clos de l'île, un autre quartier populaire qui fait partie du hameau de Gravin, un quartier historique de la commune. En se rapprochant du Chef-lieu, nous avons le hameau de la Tour Noire et un peu après, Chamonix-Mottet.
- En direction de Sallanches, il y a le hameau de Bellegarde et ceux d'Oëx et Lutz, à la lisière de la montagne pour le premier et en hauteur pour le second.
- Sur la direction de Cluses, nous avons le hameau de Balme, sur la route de Flaine.
- Magland continue de dessiner son territoire dans la montagne avec les Hameaux du Coteau : les Villards, les Meuniers, la Vulpillière, les Reys, les Perrets, la Moranche, les Ranziers, Montferrond, Le Combat, et Saxel.

Magland est desservie par la voie ferrée Paris – St Gervais, la RD 1205 et l'autoroute A 40. Auparavant la commune disposait de 3 gares, seule la gare du Chef-Lieu est en activité.

Le décolletage est l'activité industrielle principale. Le tourisme n'est pas très développé dans « la partie basse » de la commune, mais Magland peut s'enorgueillir d'être propriétaire d'une partie de la station de sports d'hiver de Flaine (9000 lits), station phare du Grand Massif. Flaine met également tout en œuvre pour accueillir les touristes l'été (escalade, randonnée, ...).

2. Quelques chiffres démographiques et socio-économiques

Il y a **3 225 habitants à Magland en 2022**, la population légale officielle de Magland est cependant de 3 240 habitants car le dernier recensement officiel date de 2019. Le nombre d'habitants pour 2022 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population de Magland sur la période de 2014 (3 265) à 2019 (3 240), soit -0,15 % par an. La population de Magland est donc en **baisse**. C'est une **population qui rajeunit** avec un indice de vieillissement de 64 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.

Magland compte 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

Combien y a-t-il de couples mariés et de célibataires ?

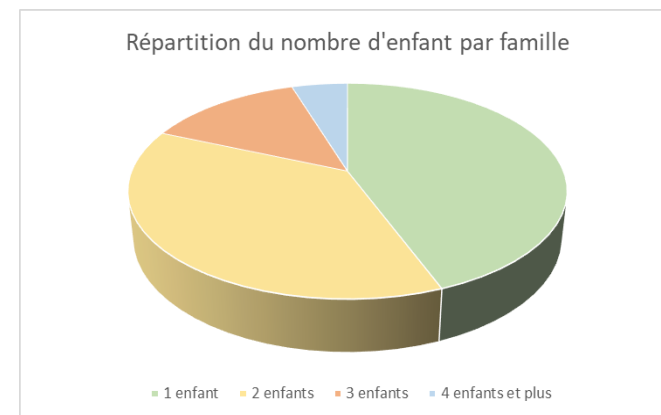
1 233 habitants sont mariés alors que 117 habitants sont PACSE et 153 habitants vivent en union libre. 154 habitants sont divorcés, 207 habitants sont veufs ou veuves et enfin 530 habitants de 15 ans ou plus sont célibataires.

Nombre de Familles et d'enfants par famille à Magland

Le nombre de familles avec enfants habitant à Magland est de 510. 225 familles avec un seul enfant, 190 familles de deux enfants, 70 familles avec trois enfants, 25 familles qui ont quatre enfants ou plus.

Population de nationalité étrangère à Magland

Magland accueille 225 habitants de nationalité étrangère dont 105 hommes et 120 femmes. Cela représente 7 % de sa population. Le nombre des familles de nationalité étrangère avec enfants habitant à Magland est de 55, soit 11 % des familles. 2 % des familles avec un seul enfant, soit 5 familles, 13 % des familles de deux enfants, soit 25 familles, 14 % des familles avec trois enfants, soit 10 familles, 15 familles ont quatre enfants ou plus, soit 60 % des familles de quatre enfants et plus.



3. La dynamique associative sur la commune : un appui important pour la mise en place des activités périscolaires

Vie associative

La commune dispose d'un tissu associatif fort puisque l'on recense plus d'une vingtaine d'associations (une douzaine dans le domaine sportif et culturel) dont certaines impliquées dans les activités périscolaires déjà organisées par la commune, avant la réforme.

Quelques exemples d'associations sportives : football, tennis, judo, karaté, pétanque, pêche, ski.

L'Office des Sports regroupe l'ensemble des associations sportives de la commune de manière à dynamiser des actions collectives sur l'année (les foulées maglancharde, ...). Il propose également une offre d'activités autour de la danse et de la gymnastique.

Il existe également l'Office Municipal d'Animation qui a pour but de coordonner les différentes manifestations sur la commune, et notamment la fête patronale de la Saint-Maurice.

Enfin, la Maison des Jeunes et de la Culture propose différentes sections dans le domaine culturel (couture, chiffres et des lettres, Arts plastiques, ...) mais touche essentiellement des Seniors.

L'école de musique

L'équipe pédagogique propose différents enseignements en fonction de l'âge des participants :

- Un éveil musical pour les enfants, à partir de 6 ans
- Une formation musicale parmi 17 instruments enseignés dont les plus connus : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, batterie, xylophone, violon, piano, guitare.

La Bibliothèque

Chaque classe d'élémentaire est accueillie au sein de la bibliothèque municipale, une fois par mois, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants et la responsable de la bibliothèque municipale. La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune, sans participation financière des familles ; elles contribuent à leur épanouissement, leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte de la lecture.

Au cours de ces séances, chaque classe d'élémentaire a la possibilité d'emprunter des livres de la bibliothèque. Les enseignants décident ensuite si les livres seront choisis individuellement par chaque élève qui pourra les rapporter à la maison ou si les ouvrages resteront en classe. Des animations spécifiques sont organisées à chaque accueil : raconte-tapis, kamishibaïs, découverte d'un auteur ou illustrateur, d'un thème, d'un conte, jeux et ateliers thématiques.

Les classes de maternelle ne se rendent pas à la bibliothèque, c'est la bibliothécaire qui vient à l'école. Comme aux enfants d'élémentaire, elle propose des animations diverses, adaptées au niveau des écoliers.

La bibliothèque participe également aux manifestations locales (fête de Noël, fête patronale) en proposant des lectures, ateliers (créatifs, d'écriture) ou des spectacles (conteur professionnel, ...)

La bibliothèque propose des animations diverses : jeux de société tous les 1ers mercredis du mois, et en semaine pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans (lectures et ateliers créatifs de saison, atelier philo, ...), ainsi que des animations ponctuelles le week-end tout au long de l'année (rencontre avec un auteur ou illustrateur, jeux, expositions, concours-photos et dessins, intervenants extérieurs...).

Info biblio' : Au-delà du PEDT...

...car la tranche d'âge 0-3 ans n'est pas intégrée.

***0-3 ans : Chaque trimestre, une animation découverte du livre/lecture à destination des enfants et de leurs parents ou assistantes maternelles est proposée par la bibliothécaire.**

4. Ecoles existantes et répartition des élèves

Sur l'année scolaire 2017/2018, la commune compte 353 élèves, répartis sur 3 établissements scolaires :

- L'école maternelle du Val d'Arve : 112 élèves
- Le groupe scolaire de Gravin : 106 élèves
- Le groupe scolaire du Chef-Lieu : 97 élèves

Concernant les collégiens, ils sont répartis sur quatre collèges :

A Cluses :

- Collège public Geneviève Anthonioz De Gaulle
- Collège privé Saint Jean De Bosco

A Sallanches

- Collège privé Saint Joseph
- Collège public du Verney

5. Les crèches

Magland a sur son territoire deux crèches privées qui accueillent une dizaine d'enfants chacune.

6. Le conseil municipal jeune

Il a été mis en place depuis le 3 juillet. Il est formé de 9 jeunes de 9 à 14 ans.

7. Le transport scolaire

Il est assuré par la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagne.

Pour les écoles primaires

Un bus vient à 16h30 devant les écoles élémentaires pour les amener à l'école maternelle et de là, un échange est fait et chaque enfant remonte dans le bus correspondant à leur circuit. Deux astems sont présentes lors de cet échange.

Il dessert les hameaux à partir de 7h30/45, le matin et l'après-midi à partir de 16h25/40 en fonction de l'école, du lundi, mardi, jeudi et vendredi (mercredi, à 11h30). Au plus tard, les enfants sont à leur domicile entre 17h et 17h20 selon la destination.

Pour les collégiens et lycéens

Pour la direction de Cluses

Il dessert les hameaux à partir de 7h, le matin et l'après-midi, le bus vient récupérer les jeunes à 17h15 au collège, du lundi au vendredi (mercredi exclu). Au plus tard, les jeunes sont à leur domicile à 17h45.

Pour la direction de Sallanches

Il y a une correspondance à prendre à la gare, à 7h15 et les jeunes sont de retour sur Magland à 17h30 ou 18h30.

Ces informations sont à prendre en compte dans l'organisation d'activités périscolaires pour les adolescents.

Aparté sur l'implication de la commune dans le cadre scolaire

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : personnel administratif, agents d'entretien, ATSEM
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité dans chaque école.
- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, littérature

Par ailleurs, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- L'organisation d'une classe découverte de 3 à 5 jours pour les écoles élémentaires en alternance une année sur deux. L'objectif pour la commune est que chaque enfant puisse bénéficier d'un assez long séjour, en classe découverte, au moins une fois dans sa scolarité ;
- La piscine pour nageurs et non nageurs et pour certaines classes élémentaires et la Grande Section de Maternelle ;
- La commune participe également au financement des sorties « ski de fond » et le patin à glace dans chaque groupe scolaire élémentaire ;
- L'organisation d'une sortie à la journée pour les classes qui ne sont pas parties en classe découverte en fonction du projet porté par les enseignants.
- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants.
- Chaque année, la commune offre un spectacle pour Noël aux enfants de chaque école, et une collation est offerte à cette occasion (la commune offre à chaque élève un livre choisi par les enseignants à Noël), matériel pour travaux manuels...

1. Les atouts du territoire :

Pour mettre en œuvre les activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que **la commune dispose de plusieurs espaces éducatifs, regroupés dans chaque structure scolaire ou proche de celle-ci.**

Cet espace est composé de :

- l'école maternelle avec ses salles, sa cour aménagée et son restaurant scolaire.
- le groupe scolaire de Gravin avec ses salles d'activités, le petit gymnase, le restaurant scolaire, l'accueil du matin et du soir.
- Le groupe scolaire du Chef-lieu avec sa salle polyvalente, le dojo, la salle des fêtes, la bibliothèque, et de l'école de musique à proximité. La restauration scolaire se trouve actuellement à quelques pas de l'école, dans la salle de restauration de l'EHPAD. Les enfants accompagnés des animatrices s'y rendent par une zone piétonne. Par ailleurs, il est également possible d'emprunter le sentier pédagogique du bois Crédo, situé juste derrière la Mairie.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire. L'ensemble des dispositifs déjà mis en œuvre au sein de l'espace éducatif de Magland, tels qu'ils fonctionnent depuis de nombreuses années. Ces espaces éducatifs ainsi que les activités qu'ils accueillent aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant, constituent un atout important. Il s'agit donc du socle du projet éducatif territorial.

2. Les contraintes du territoire

La superposition des dispositifs scolaire/périscolaires doit nous amener à apporter une meilleure cohérence de l'offre éducative : APC, accompagnement scolaire, accueil du soir, école de musique, activités périscolaires et activités associatives.

L'aspect budgétaire est un élément primordial qui va guider notre action tout au long du contrat.

Les services existants

1. L'organisation des services et présentation des dispositifs contractuels existants (basée sur l'année scolaire 2017/2018)

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Magland s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Magland offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âge. Avec le PEdT « 1^{ère} génération » est né la volonté de fusionner le service Enfance et Jeunesse pour coordonner l'ensemble. Ce service a été créé en septembre 2016.

2. Les services dédiés à l'Enfance – année scolaire 2019/2022

2.1 Le temps périscolaire

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
L'accueil du matin	Commune	7h00-8h20	Dans chaque école	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
La pause méridienne*	Commune	11h30-13h30	A la maternelle Au groupe scolaire de Gravin A l'EHPAD, pour les élèves du Chef-Lieu (5 min à pied)	Tarif unique
L'accueil du soir	Commune	16h20-18h30	Dans chaque école	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
		16h20-18h	Le lundi et jeudi pour les élémentaires et le mardi pour les maternelles	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
Activité Pédagogique Complémentaire	Education Nationale	Variable en fonction de l'école	Dans chaque école	Gratuit
Cours de langue arabe	Education Nationale et le pays d'origine		Au groupe scolaire du Chef-Lieu ou à Gravin pour l'arabe	Gratuit
L'accueil du mercredi	Commune	7h-18h30	Au groupe scolaire de Gravin	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches

**la pause méridienne : au-delà du service de restauration scolaire, il est proposé aux familles un mode de garde, gratuit, de 11h30 à 12h15.*

2.2 Le temps extrascolaire

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
L'accueil de loisirs aux vacances scolaires	Commune	Du lundi au vendredi 7h-18h30	Au groupe scolaire de Gravin et ou école val d'Arve	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches

3. Les services dédiés à la Jeunesse – Année scolaire 2021/2022

	Gestionnaire	Horaire	Lieu	Tarif
TEMPS EXTRASCOLAIRE				
L'accueil de loisirs du samedi	Commune	14h-18h (en journée, le samedi, si sortie)	A l'ancienne école de Gravin	Samedi : Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
L'accueil de loisirs aux vacances scolaires	Commune	9h-18h	A l'ancienne école de Gravin	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches
Les séjours et mini-séjours	Commune	Mini séjours et séjours aux vacances d'été	Mini séjours : Région Auvergne Rhône-Alpes Séjours : en France	Tarif en fonction du quotient familial, découpé en 4 tranches

4^{ème} partie :

EVALUATION DU PEDT 2019 -2022

Présentation de la méthode d'évaluation


Avant de définir les outils d'évaluation, il est proposé de déterminer ce que l'on cherche à évaluer. A partir de ce postulat, on peut distinguer 3 axes évaluables :

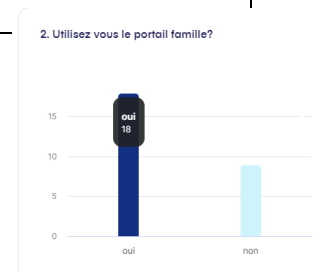
- Le contenu du PédT : ses objectifs et ses actions
- Le fonctionnement même du PEdT (comité de pilotage, partenariat, le lien avec les écoles, ...)
- La qualité du service

Pour évaluer ces différents axes, il a été proposé plusieurs outils :

- La rencontre avec les familles lors des conseils d'école
- 1 questionnaire a été diffusés aux parents
- 1 questionnaire a été diffusés aux enseignants
- 1 bilan avec les élus
- 1 bilan avec l'équipe d'animation

Cette évaluation peut servir de base pour déterminer les objectifs du futur contrat.

Objectifs	Objectifs opérationnel	Evaluation	Retour évaluation	Conclusion
Relation avec les familles		Le mise en place du portail famille	En place depuis janvier 2021	Réalisé
	Communication structure/famille	La mise en place de réseaux de communication	Création d'une page Facebook ainsi que les affichages sur les panneaux communaux	Réalisé
		Questionnaire aux parents sur les évènements inter service	Pas d'évènement inter service	Non réalisé
Vivre ensemble	Règles de vie commune	Questionnaire aux personnels d'école et du service enfance jeunesse	Pas assez	Non réalisé
	Citoyenneté	Questionnaire aux personnels périscolaire sur les chamailleries	On observe une amélioration	Partiellement réalisé
		Questionnaires aux parents et associations sur la découverte des sports	 <p>pourcentage d'enfants qui participe aux associations</p> <ul style="list-style-type: none"> ne participe pas à une association association sportive association culturelle autre 	Encore trop peu d'enfants participent aux associations



		La mise en place de classe de découverte, mini camps...	Deux classes de découverte ont été réalisées sur chef-lieu ainsi que les camps pour le service ados	A poursuivre pour l'étendre sur le service enfance
		Questionnaires enseignant pour la semaine contre le racisme	L'école de Gravin poursuit les actions sur la semaine	A poursuivre et à étendre sur le service périscolaire
		Questionnaire élus participation aux événements de la commune	Les enfants ont participé aux différentes cérémonies (11 novembre, 14 juillet, 8 mai...)	Atteint
	Enrichissement du langage	Création de coin bibliothèque	Au sein du service périscolaire 2 écoles sur 3 ont un coin bibliothèque	A poursuivre avec l'enrichissement de ses coins
		Questionnaire bibliothécaire sur les interventions		
Offrir une ouverture culturelle et sportive	Ouverture culturel	Les projet théâtre ont-ils été mis en place	Lors des activités périscolaires et du centre de loisirs des projets théâtres ont été mis en place avec petit spectacle.	Atteint
		Projet commun (spectacle, carnaval ?)	Les activités ont recommencé post covid mais pas de projet en commun	Non atteint
	Ouverture sportive en lien avec le territoire	Les sorties ont-elles été réalisés ? questionnaire parents et agents	Sorties sportives et culturelles sur le territoire ont été réalisées par les écoles et centre de loisirs	Atteint
Sensibilisation à l'environnement	Sensibilisation à la protection de la planète	Projet trie, questionnaire enseignants	Deux écoles ont le label EDD niveau1 et 2 Chaque école trie avec les enfants.	Partiellement atteint

		Projet lutte contre le gâchis Questionnaire agents	En cours avec l'installation des composts dans les écoles et utilisation pour tous	Partiellement atteint
	Sensibilisation à la flore locale	Sortie nature questionnaire agent et enseignants	Beaucoup de sorties nature ont été réalisées avec un AMM pour le centre de loisirs et les écoles	Atteint
		Projet potager questionnaire enseignant	Chaque école a cultivé un potager dans les trois ans	Atteint
		La lutte contre la pollution bilan projet	Un projet sur la sensibilisation au déchet dans la rue a été réalisé par le périscolaire du Chef-lieu. A réfléchir pour la création de panneau permanent. Projet Savoir rouler à Velo	Partiellement atteint
		Bilan projet pedibus	Le projet n'a pas été abouti	Non atteint

5^{ème} partie :

MISE EN ŒUVRE DU TEMPS PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE

Organisation de la semaine et de la journée sur l'ensemble des sites périscolaires (1 école = 1 site périscolaire)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du matin	7h-8h20	7h-8h20	7h-8h20	7h-8h20
Temps scolaire matin	8h20-11h20 (maternelle)/8h30/11h30 (élémentaire)	8h20-11h20 (maternelle)/8h30- 11h30 (élémentaire)	8h20-11h20 (maternelle)/8h30- 11h30 (élémentaire)	8h20-11h20 (maternelle)/8h30- 11h30 (élémentaire)
Temps d'accueil méridien	11h20/30-12h15	11h20/30-12h15	11h20/30-12h15	11h20/30-12h15

A partir de 16h30, plusieurs offres d'accueil sont proposées :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du soir	16h20 (maternelle) - 16h30 (élémentaire) / 18h30	16h20 (maternelle) - 16h30 (élémentaire) / 18h30	16h20 (maternelle) - 16h30 (élémentaire) / 18h30	16h20 (maternelle) - 16h30 (élémentaire) / 18h30
Activités périscolaires de découverte	16h30-18h/18h30 (en fonction de l'activité)	16h30-18h/18h30 (en fonction de l'activité)	16h30-18h/18h30 (en fonction de l'activité)	

1 soir dans chaque école (planning à définir)				
--	--	--	--	--

L'ensemble des services municipaux est payant excepté le temps d'accueil méridien. Le tarif est appliqué selon le quotient familial.

L'accueil du matin

Objectif recherché

Accueillir les enfants avant le temps scolaire pour répondre aux horaires professionnels des parents tout en respectant le rythme de l'enfant, ses besoins, ses envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

Description du contenu

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 8h20. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. **Un petit-déjeuner est proposé gracieusement par la commune pour les enfants qui arrivent tôt permettant ainsi de respecter davantage le rythme de l'enfant avec cette transition en douceur, certains enfants n'ayant pas déjeuné.**

Effectifs et encadrement

Pour les élémentaires, on compte entre 10 et 18 enfants présents chaque matin. Un animateur diplômé est présent pour les élèves de l'élémentaire et 2 ATSEM pour les enfants scolarisés à la maternelle.

Horaires et lieu

L'enfant est accueilli entre 7h et 8h20 dans chaque école.

La pause méridienne

Objectifs recherchés

La volonté est de faire de la pause méridienne, un temps d'éducation à part entière où pour les plus petits (maternelle) on visera l'autonomie : manger tout seul, proprement et sur l'apprentissage de l'utilisation du couteau. Pour les élémentaires, on cherchera à les responsabiliser en leur attribuant des tâches (chef de table, mise en place et nettoyage de la table,)

Un objectif transversal peut être défini comme étant la découverte des saveurs, en demandant aux enfants de goûter chaque aliment ainsi que la découverte d'activité (cirque, tir à l'arc, origami...).

La pause méridienne est aussi un temps de repos qu'il faut respecter afin que l'enfant puisse être concentré sur le temps scolaire de l'après-midi ainsi les enfants qui le souhaite peuvent se détendre dans les espaces dédiés.

Description du contenu

Pour les enfants de la maternelle, un seul service est mis en place afin de répondre à la demande, contrairement au groupe scolaire du Chef-Lieu et du groupe scolaire de Gravin qui disposent de deux services.

Le temps méridien est découpé en 2 :

- Un temps « d'activité de détente » permettant à l'enfant de pratiquer une activité à leur demande (jeux collectifs dans la cour, coin lecture ou dessins) permettant à l'enfant de se ressourcer après la classe.
- Un temps de repas d'environ 45 minutes.

Soucieuse de proposer une alimentation saine, la commune a opté pour une prestation plus élevée pour introduire, dans chaque menu journalier, un élément « bio ». Par ailleurs, la commune permet aux familles de respecter le régime alimentaire des enfants (allergies) permettant ainsi l'accès au service au plus grand nombre.

Les repas sont affichés à l'entrée de chaque école afin que les parents et les enfants puissent prendre connaissance des menus ainsi que sur le site internet de l'école maternelle.

Horaires et lieu

La pause méridienne se déroule entre 11h30 et 13h20 (11h20, pour les élèves de maternelle), dans chaque école exceptée au groupe scolaire du Chef-Lieu où les enfants se déplacent à l'EHPAD, situé à 5 min à pied, sur un trajet sécurisé. Le déplacement a un désavantage car il rend difficile de respecter l'horaire de début de cours l'après-midi mais à l'avantage de proposer des rencontres intergénérationnelles à l'EHPAD. En effet, un dessert est partagé avec les résidents une fois par mois.

Effectifs et encadrement :

Il y a 255 enfants différents concernées par la restauration scolaire sur l'année 2021/2022.

En moyenne, on comptabilise environ 70 enfants à la maternelle, 60 enfants au groupe scolaire de Gravin et 50 enfants au groupe scolaire du Chef-Lieu.

L'encadrement est assuré par une équipe de 14 agents pour l'ensemble des sites.

Un service supplémentaire est proposé aux familles.

Pour les parents qui travaillent jusqu'à midi, il est possible de récupérer leur enfant jusqu'à 12h15. Ce service est gratuit, il est demandé aux parents de s'inscrire à l'année ou au mois. Toute modification peut être apportée la veille avant 9h30.

Les différents services proposés à partir de 16h30

L'accueil du soir

Objectif recherché

Accueillir les enfants après le temps scolaire pour répondre aux horaires professionnels des parents tout en respectant le rythme de l'enfant.

Description du contenu

Un goûter (inclus dans le tarif) est mis en place permettant ainsi de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant.

L'accueil du soir est assimilé à un temps calme où l'on met à disposition des enfants : jeux de société, livres, ballons dans la cour, ...

Le départ des enfants est échelonné à partir de la fin de l'école.

Effectifs et encadrement

On compte entre 10 et 25 enfants présent chaque soir sur les sites périscolaires élémentaires ; et entre 15 et 30 enfants à la maternelle. Un animateur diplômé est présent sur chaque école élémentaire (1 vient en renfort les soirs où sa dépasse 18 enfants) et 2 animateurs diplômés à la maternelle.

Horaires et lieu

L'accueil du soir est organisé dans chaque école, de 16h20 (maternelle)/ 16h30 (élémentaire) à 18h30.

Les activités Périscolaires

Objectifs recherchés :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir en lui faisant découvrir ou redécouvrir une activité sportive, artistique et culturelle ;
- Travailler en partenariat avec les structures locales (bibliothèque, école de musique, associations) et les écoles pour proposer une offre d'activités complémentaire ;

Description du contenu :

En parallèle de l'accueil du soir, la commune souhaite proposer un programme d'activités périscolaires pour les enfants dans le but de découvrir ou redécouvrir différentes activités sportives, culturelles, environnementales.

Un programme d'activités sera transmis avec une fiche d'inscription pour un cycle de vacances à vacances. Cette inscription vaut engagement pour un cycle de 6 à 7 séances de 1h30 à 2h découpé de la façon suivante :

16h30-17h : récréation et goûter

17h-18h/18h30 : activité de découverte

Il est possible que certaines activités se déroulent en dehors de l'enceinte de l'école.

Exemple :

Lundi : piloter à Gravin – Tennis

Jeudi : pour les maternels

Mardi : piloter à chef lieux– initiation au Karaté (au dojo)

Effectifs et encadrement

On estime environ 12 enfants présent chaque soir pour les élémentaires et maximum 10 pour les maternels. Un animateur diplômé encadrera l'activité (BAFA ou diplôme spécifique en fonction de l'activité.)

Le périscolaire du mercredi

Objectifs recherchés :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir en lui faisant découvrir ou redécouvrir une activité sportive, artistique et culturelle ;
- Respecté le rythme de l'enfant, le mercredi est un temps de pause
- Favorisé l'autonomie des enfants en leurs permettant de choisir ce qu'il veut faire.

Description du contenu :

Le matin, les parents ont la possibilité de déposer leur enfant entre 7h et 9h. Un **petit déjeuner est fourni pour les enfants arrivant avant 8h, permettant comme pour l'accueil périscolaire du matin, une transition en douceur.**

Un temps d'activité est proposé par tranche d'âge : enfants de 3 à 5 ans et enfants de 6 à 11 ans, avec parfois des temps d'animation commun (exemple : les sorties).

La pause méridienne commence à 11h30 et s'organise de la même façon que sur le temps scolaire. Après le repas, les enfants de 3 à 5 ans ont la possibilité de faire une sieste et les autres enfants sont pris en charge sur un « temps calme », moins cadré avec la possibilité de jouer dans la cour, lire ou jouer aux jeux de société.

Les activités reprennent entre 14h et 16h, il s'en suit un goûter jusqu'à 16h30.

En fin d'après-midi, un retour au calme est mis en place où les enfants, comme après le repas, sont libres de choisir leur activité entre : jeux dans la cour, jeux de société, dessins, ...

Effectifs et encadrement

Nous avons deux animateurs pour les maternelles et deux animateurs pour les élémentaires.

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 10 maternelles et 1 animateur pour 14 élémentaires.

Les modalités d'inscription pour les services périscolaires suivants : accueil périscolaire (matin et soir), activités périscolaires, pause méridienne

Pour s'inscrire dans les différents services, les familles doivent remplir un dossier comprenant : une fiche de renseignements, le règlement intérieur signé, la fiche sanitaire, une copie du quotient familial, une copie de l'assurance scolaire et un RIB (s'ils choisissent le prélèvement automatique).

L'ensemble des services est payant, sauf l'accueil méridien de 11h20/30 à 12h15 qui est gratuit.

Les tarifs s'appliquent en fonction du quotient familial selon la répartition suivante :

Tranche 1 : 0 à 750

Tranche 2 : 751 à 1 200

Tranche 3 : 1201 à 2 000

Tranche 4 : 2000 et +

Pour la restauration scolaire, il est pratiqué un tarif unique quel que soit le quotient familial.

Il existe 3 modes d'inscription possibles :

- Une inscription annuelle : il s'agit d'inscrire son enfant de façon régulière, de 1 à 4 jours par semaine, sur l'année.
- Une inscription mensuelle
- Une inscription occasionnelle (en prévenant la veille, avant 9h30)

Le règlement peut s'effectuer soit par prélèvement automatique, soit au Trésor Public, après réception de la facture au domicile familial.

Modalité d'inscription

Les parents peuvent s'inscrire à l'année, au mois ou occasionnellement. Les inscriptions peuvent se faire sur le portail famille ou par mail.

Maintenir le lien existant :

- Mise en place d'un référent de site périscolaire par école ;
- Participation du référent à (aux) réunion(s) de rentrée ;
- Intégration du référent de site au conseil d'école.

Consolider les relations :

- Partage respectif du projet d'école et du projet pédagogique du site périscolaire ;
- Mise en place d'une réunion de rentrée entre la directrice de chaque école et l'équipe d'animation du site pour définir un fonctionnement commun, notamment la sortie d'école, et prévoir un point trimestriel (et davantage si nécessaire) ;
- Au-delà de la prise de connaissance des activités culturelles et sportives de l'école par l'équipe d'animation (présentation au conseil d'école), et du programme périscolaire par les enseignants (diffusion dans les cahiers de liaison), il s'agit davantage de proposer un projet commun ou une continuité éducative au projet d'école (le mercredi peut être un moment opportun pour explorer cette proposition du fait de l'ouverture à la journée). Cette démarche implique de se consulter en amont, professeur des écoles et équipe d'animation, pour définir un projet qui guidera le programme d'activités. Les thématiques peuvent être d'ordre culturel, sportif, environnemental, scientifique ou numérique.

6^{ème} partie :

MISE EN ŒUVRE DU TEMPS EXTRASCOLAIRE
SUR LA COMMUNE

Public : 3 – 11 ans et 11-17 ans

L'accueil de loisirs 3-11 ans : vacances scolaires

Objectifs prioritaires recherchés :

- Favoriser l'imaginaire avec des thèmes
- Favoriser une ouverture culturelle et artistique et sportives du territoire
- Initier l'enfant à l'environnement
- Aider l'enfant à devenir citoyen (en mettant le choix de l'enfant en priorité)

Descriptif du contenu :

Le matin, les parents ont la possibilité de déposer leur enfant entre 7h et 9h. Un **petit déjeuner est fourni pour les enfants arrivant avant 8h, permettant comme pour l'accueil périscolaire du matin, une transition en douceur.**

Un temps d'activité est proposé par tranche d'âge : enfants de 3 à 5 ans et enfants de 6 à 11 ans, avec parfois des temps d'animation commun (exemple : les sorties).

La pause méridienne commence à 11h30 et s'organise de la même façon que sur le temps scolaire. Après le repas, les enfants de 3 à 5 ans ont la possibilité de faire une sieste et les autres enfants sont pris en charge sur un « temps calme », moins cadré avec la possibilité de jouer dans la cour, lire ou jouer aux jeux de société.

Les activités reprennent entre 14h et 16h, il s'en suit un goûter jusqu'à 16h30.

En fin d'après-midi, un retour au calme est mis en place où les enfants, comme après le repas, sont libres de choisir leur activité entre : jeux dans la cour, jeux de société, dessins, ...

Effectif et encadrement

Sur les petites vacances :

Nous accueillons environ 24 maternelles encadrés par 3 animateurs et 24 élémentaires encadrer par 2 animateurs plus une directrice.

Sur l'été :

Nous accueillons environ 32 maternelles encadrés par 4 animateurs et 30 élémentaires encadrer par 3 animateurs plus une directrice.

Horaires et lieu :

A l'accueil de loisirs de Gravin, dans l'enceinte de l'école. L'accueil de loisirs bénéficie également du petit gymnase du groupe scolaire

L'été les maternelles sont accueillies à l'école maternelle du val d'Arve et les élémentaires restent sur Gravin.

Du lundi au vendredi, de 7h à 18h30, pendant les vacances scolaires (fermeture annuelle les 3 premières semaines d'août) .

Modalités d'inscription

Les inscriptions ont lieu 3 semaines avant chaque période de vacances scolaires par mail.

Pendant les vacances scolaires, il existe 2 possibilités d'inscription :

- Soit 4 jours/semaine
- Soit 5 jours/semaine
- Soit 2 jours/ semaine
- Soit 1 jour/ semaine

Pour les mercredis, les parents peuvent s'inscrire à l'année, au mois ou occasionnellement.

Toutes les formules sont proposées avec le repas.

Le tarif appliqué est établi en fonction du quotient familial et le règlement s'effectue à posteriori, sur facture envoyée au domicile, par mail et sur le portail famille. Les familles ont la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique ou de régler leur facture au trésor public de Cluses.

Le Service Animation Jeunesse 11 – 17 ans

Objectifs prioritaires recherchés :

- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité ;
- Favoriser les actions visant l'échange et l'ouverture vers l'extérieur ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Créer du lien avec les jeunes et notamment ceux qui ne fréquentent aucune structure.

L'enfant âgé de 11 ans a la possibilité de s'inscrire sur un des 2 accueils extrascolaires. Sur la période estivale, il est proposé aux enfants de CM2, futurs collégiens, de s'inscrire au SAJ sur le programme d'activité sur place.

Description du contenu :

Dans le projet de structure, il y a 2 tranches d'âge identifiées : 11-13 ans et 14-17 ans. Depuis l'été 2022 les groupes sont assez conséquents et nous permettent d'organiser un séjour 11-13 ans et un autre 14-17ans.

Un programme d'activité est présenté à chaque période de vacances scolaires et les samedis. L'équipe d'animation propose des activités sportives et culturelles mais aussi des échanges intergénérationnels et intercommunales. Des séjours et des mini-séjours (1 à 3 nuits) sont organisés par et pour les jeunes sur les vacances estivales. L'accueil de loisirs développe aussi des chantiers éducatifs permettant aux jeunes de financer une partie d'une sortie ou d'un séjour.

Pendant les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert sur la pause méridienne pour faciliter l'accès des jeunes habitants les hameaux en hauteur ou éloignés du local (car la commune est très étendue) et créer un moment d'échange et de partage privilégié. Par contre, le repas doit être tiré du sac et deux micro-ondes sont mis à disposition.

Effectifs et encadrement :

On remarque une hausse des effectifs, nous passons de 50 jeunes sur l'année 2020/2021 à 70 jeunes sur l'année 2021/2022. Les adolescents sont encadrés par un animateur et un directeur, et une équipe élargie à 1 ou 2 animateurs sur la période estivale.

Horaires et lieu :

L'accueil de loisirs est basé dans l'ancienne école de Gravin. Sur la période estivale l'accueil est sur l'école de chef-lieu afin d'avoir des locaux plus spacieux.

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les samedis, à la journée ou de 13h30 à 17h30
- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 9h à 18h (fermeture annuelle les 3 premières semaines d'août et 1 semaine à Noël)

Les modalités d'inscription

L'accès au service est de 10 € à l'année, et seuls les sorties et séjours sont payants.

Les tarifs sont définis en fonction du quotient familial et les inscriptions ont lieu 10 à 15 jours avant chaque période de vacances scolaires.

7^{ème} partie :

Objectifs 2023/2026 du PEDT

Avant d'analyser le plan d'actions concernées, on peut avancer le postulat que le travail partenarial du comité de pilotage peut d'avantage se centrer sur 2 axes par an pour créer de nouveaux projets et une nouvelle méthode de travail, plus concertée et partagée entre acteurs éducatifs car le premier contrat a d'avantage mis en avant les différentes actions existantes dans ce domaine. Cet aspect pourrait être le défi à relever du second contrat.

Objectifs	Objectifs opérationnels	Moyens					Evaluation
		Ecole	Périscolaire	Extra-scolaire	Restaurant scolaire	Mercredi	
Améliorer le climat scolaire et extra-scolaire	Coordination inter service	Harmonisation des règles de vie					Questionnaire enseignants/animateurs
		Mutualisation du matériel					Questionnaire enseignants/animateurs
		Organisation de réunion inter service					Questionnaire enseignants/animateurs
	Investir les parents au sein des structures	Participation aux réunions de rentrée	En créant des évènements et lieux d'échanges	En créant des animations « famille »	En invitant les parents à venir manger élémentaire		Questionnaire parents
	Favoriser l'égalité et la réussite scolaire		Création de l'aide aux devoirs			Création de l'aide aux devoirs	Questionnaire parents/enseignants

Rendre les enfants acteurs du monde	En favorisant la solidarité	En créant des événements qui mélangent les écoles	Participation à des événements comme le téléthon	Rencontre intergénérationnelle (crèche et personnes âgées)	Rencontre intergénérationnelle		Réalisé et bilan de rencontre	
				Création de jeux mélangeant tous les groupes			Réalisé ou non	
	En développant la citoyenneté	Formation des enfants sur les gestes de premiers secours						Réalisé ou non
		Participation aux événements de la commune						Réalisé ou non
				Création d'un journal de la commune avec l'aide du conseil municipal jeune				Réalisé ou non
		Sensibilisation des enfants sur le gâchis						Réalisé ou non
		Sensibiliser les enfants sur la lutte contre la pollution	Création de panneaux					
	En luttant contre toute forme de discrimination	Participation à la semaine contre le racisme			Participation à la semaine contre le racisme	Création d'un parcours sur la différence		

Développer le sens de la curiosité de l' enfant	Par la découverte culturelle	-sorties musées -sorties spectacles -école et cinéma	Cycle d'activité en lien avec les associations locales	-sortie musée -éveil à l'Art à travers des activités		-sortie musée -éveil à l'Art à travers des activités	
	Par la découverte de son territoire	-sortie nature		Jeux en association avec la bibliothèque			
	Par la découverte sportive	-ski -patin -natation	Cycle d'activité en lien avec les associations locales	Sorties sportives	Découverte de nouvelles pratiques avec les malles « sportives »		

La commission de pilotage a retenue deux projets à développer et trois projets à créer pour l'année 2022/2023 :

-Harmonisation des règles de vie

-formation au geste de premiers secours

Zoom sur l'évaluation

EVALUATION :

A chaque fin d'année :

- un questionnaire famille
- un questionnaire enfant
- un questionnaire personnel pédagogique
- un bilan de chaque projet